



# SPECTACLES PROGRAMMÉS EN TEMPS SCOLAIRE

## MODALITÉS DE RÉSERVATION POUR LES ÉCOLES

SAISON 2022-2023

### RÉSERVATIONS :

Toutes les demandes de réservations doivent être transmises par mail au moyen de la fiche d'inscription prévue à cet effet et téléchargeable sur notre site [www.halleauxgrains.com](http://www.halleauxgrains.com), rubrique *Avec les artistes – À l'école*.

### Ouverture des inscriptions :

**LUNDI 5 SEPTEMBRE 2022** auprès de Virginie Pougetoux : [virginie@halleauxgrains.com](mailto:virginie@halleauxgrains.com).

Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Les demandes envoyées avant le 5 septembre ne seront pas prises en compte.

Les classes menant un projet artistique avec la HaG sur la saison 22.23 sont prioritaires sur ces représentations scolaires.

Une priorité pourra être donnée aux écoles n'ayant pas pu avoir de places la saison précédente.

Si nous pouvons accueillir votre classe sur le ou les spectacles demandés, nous vous retournerons par mail une **confirmation ainsi qu'une facture pro-forma**.

*Les réservations confirmées pourront être soumises à révision en fonction des conditions sanitaires en vigueur à la date des spectacles (réduction des jauges, annulation des spectacles ...).*

**Vous devrez nous confirmer les effectifs définitifs pour chaque spectacle 15 jours avant la date de la représentation.**

Ce chiffre donnera lieu à l'établissement de la facture « à régler », non modifiable.

Sans réponse de votre part, la facturation sera établie sur la base de l'effectif de classe mentionné sur la facture pro-forma établie lors de la réservation.

### TARIFS :

Elèves : **5€/élève**

Accompagnateurs : 1 gratuité pour 8 élèves

### CONDITIONS D'ACCUEIL AU THÉÂTRE :

*Les conditions d'accueil peuvent évoluer au fil de la saison en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et dans le respect de toute nouvelle consigne imposée aux établissements recevant du public.*

### RÈGLEMENT :

#### **Facturation :**

- 1- La HaG valide la réservation et envoie par mail la facture pro-forma au professeur.
- 2- 15 jours avant la date de la représentation, la HaG envoie la facture « à régler » à l'établissement, sur la base de l'effectif définitif de la classe, donné par l'enseignant.
- 3- L'établissement règle la facture à réception, par chèque à l'ordre du « Centre Culturel du Blésois » ou par virement (RIB indiqué sur la facture).

Les places des élèves absents le jour du spectacle ne sont pas remboursées.

Toute annulation de dernière minute de la part de l'établissement entrainera la facturation des places réservées (sauf cas exceptionnel).

### RECOMMANDATIONS :

**Soyez vigilants aux horaires et lieux de programmation : ils diffèrent selon les spectacles.**

Pour le confort de tous, **nous vous remercions d'arriver au théâtre 15 minutes avant l'heure de la représentation** et de prévoir 15 min en plus de la durée du spectacle indiquée pour calculer votre horaire de retour.